



statut des vacataires médicaux

Par **caliope**, le **25/06/2009** à **04:37**

Bonjour,

encore une autre question : nous faisons appel à des médecins libéraux pour des vacances. ils utilisent nos locaux sans convention ? Est illégal alors que c'est justifié pour un intérêt de service public.

Merci d'avance

Par **michter2**, le **07/08/2009** à **19:09**

Oui, certes vous parlez d'intérêt de service public mais il n'existe pas de lien juridique entre eux et vous , ce qui pourrait poser des problèmes de responsabilité en cas de dommages causés ou reçus par eux à l'intérieur des locaux, à moins de les considérer comme collaborateur bénévoles du service public, notion qui est plutôt de construction jurisprudentielle, mais dans votre cas, ils se rémunèrent...